

TARIFS 2023-2024

ALAÉ Caussadais et classe ULIS	Quotient familial 0-399	Quotient familial 400-599	Quotient familial 600-799	Quotient familial 800-949	Quotient familial 950-1099	Quotient familial 1 100-1299	Quotient familial 1300-1499	Quotient familial 1500 et +
Mensuel Matin et/ou soir	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €	11,50 €
Présence midi	0,10 €	0,14 €	0,18 €	0,22 €	0,26 €	0,30 €	0,34 €	0,38 €
Présence exceptionnelle matin ou soir	0,90 €	1,10 €	1,30 €	1,50 €	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €

ALAÉ Extérieurs	Quotient familial 0-399	Quotient familial 400-599	Quotient familial 600-799	Quotient familial 800-949	Quotient familial 950-1099	Quotient familial 1100-1299	Quotient familial 1300-1499	Quotient familial 1500 et +
Mensuel Matin et/ou soir	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
Présence midi	0,20 €	0,24 €	0,28 €	0,32 €	0,36 €	0,40 €	0,45 €	0,50 €
Présence exceptionnelle matin ou soir	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,40 €	2,60 €

ALSH (Vacances et mercredis)		Quotient familial 0-399	Quotient familial 400-599	Quotient familial 600-799	Quotient familial 800-949	Quotient familial 950-1099	Quotient familial 1100-1299	Quotient familial 1300-1499	Quotient familial 1500 et +
1/2 journée sans repas	Caussadais	5,00 €	5,50 €	5,75 €	5,75 €	6,30 €	6,75 €	7,10 €	7,10 €
	Extérieurs	6,10 €	6,60 €	6,85 €	6,85 €	7,40 €	7,85 €	8,20 €	8,20 €
1/2 journée + repas	Caussadais	8,00 €	8,50 €	8,75 €	8,75 €	9,30 €	9,75 €	10,10 €	10,10 €
	Extérieurs	9,10 €	9,60 €	9,85 €	9,85 €	10,40 €	10,85 €	11,20 €	11,20 €
Journée	Caussadais	13,00 €	13,40 €	13,70 €	14,00 €	14,35 €	14,85 €	15,10 €	15,60 €
	Extérieurs	14,10 €	14,50 €	14,80 €	15,10 €	15,45 €	15,95 €	16,20 €	16,70 €
Journée sans repas	Caussadais	10,00 €	10,40 €	10,70 €	11,00 €	11,35 €	11,85 €	12,10 €	12,60 €
	Extérieurs	11,10 €	11,50 €	11,80 €	12,10 €	12,45 €	12,95 €	13,20 €	13,70 €

Quelques rappels et précisions sur la tarification et la facturation

➤ **les tarifs restent identiques à l'année précédente**

➤ Le tarif des temps de l'ALAÉ est **un forfait mensuel** pour le matin et le soir/études, ces deux temps sont regroupés **en un seul forfait**.

➤ Le tarif du temps du midi en ALAÉ est calculé à partir de **la présence effective** de votre enfant et non sur le principe d'un forfait mensuel

➤ Un tarif est prévu en cas d'une présence exceptionnelle pour le matin et soir.

➤ **Une nouvelle tarification pour les prestations ALAÉ est appliquée pour les enfants des classes ULIS ne résidant pas sur la commune de Caussade**

➤ Le tarif des Mercredis et de l'ALSH est calculé sur la présence réelle de votre enfant ou à défaut de la réservation **effectuée**

➤ La facture des prestations y compris celle des temps ALAÉ s'effectuera mensuellement elle sera disponible dans votre espace personnel en début du mois suivant ou à défaut envoyée par courrier